

**SERVICES PERISCOLAIRES ET RESTAURATION**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2016-2017**

Formulaire à retourner en mairie. Au plus tard le mercredi 15 juin 2016.

**INSCRIPTION SOUHAITEE (Case(s) à cocher)**

- Restauration scolaire  
 Garderie  
 Temps d'activités Périscolaires (TAP)

**INFORMATIONS GENERALES**

Noms – Prénoms des personnes ayant autorité sur le(s) mineur(s) :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

**Adresse email (obligatoire) :**

N° d'allocataire CAF/MSA (Obligatoire) :

Autre personne à contacter en cas d'urgence :

Observations éventuelles :

**Enfant(s) concerné(s) par l'inscription**

| Nom | Prénom | Date de naissance | âge | Classe (A la prochaine rentrée) |
|-----|--------|-------------------|-----|---------------------------------|
|     |        |                   |     |                                 |
|     |        |                   |     |                                 |
|     |        |                   |     |                                 |
|     |        |                   |     |                                 |
|     |        |                   |     |                                 |

**DROIT A L'IMAGE**

J'autorise les prises de photos/ vidéos et leur diffusion sous toutes formes à des fins représentatives (Magazine municipal, manifestations périscolaires...) des activités Périscolaires.  OUI  NON

Autorisation droit à l'image : Signature des deux parents ou du représentant légal :

## GARDERIE MUNICIPALE

**Sollicite l'inscription de mon (mes) enfant (s)**  Matin  Soir  
 Régulier  Occasionnel

**Facturation par prélèvement automatique :**  Opte pour le prélèvement automatique  Refuse le prélèvement automatique

En cas d'empêchement des parents, merci d'indiquer le nom, prénom et adresse de la personne autorisée à venir chercher l'enfant à la garderie (joindre une photocopie de sa Carte d'Identité.) :

Compléments d'informations tarifs, horaires et organisation : Voir l'annexe au formulaire

Observations éventuelles :

### DECHARGE :

(à compléter obligatoirement pour les enfants des classes de CP-CE1-CE2-CM1 et CM2)

Si vous acceptez que votre enfant rentre seul après la classe, il doit être en dehors de l'enceinte de l'école après 16h30, et se trouve ainsi sous votre responsabilité.

A l'inverse, si vous ne l'autorisez pas à rentrer seul, il sera pris en charge automatiquement qu'il soit inscrit ou non à la garderie. Cette prise en charge sera facturée.

J'autorise mon (mes) enfant (s) à rentrer seul (s) après la classe

Je n'autorise pas mon (mes) enfant (s) à rentrer seul(s) après la classe

## RESTAURANT SCOLAIRE

**Sollicite l'inscription de mon (mes) enfant(s) et s'engage sur l'abonnement suivant :**

5 jours/semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)  4 jours /semaine (lundi mardi jeudi vendredi)

2 jours/semaine ( à déterminer en début d'année)

**Facturation par prélèvement automatique :**  Opte pour le prélèvement automatique  Refuse le prélèvement automatique (Paiement sur facture).

Compléments d'informations tarifs, horaires et organisation : Voir l'annexe au formulaire

### **Important :**

-si votre enfant fréquente l'ALSH intercommunal du mercredi, seul l'abonnement de 4 jrs est à souscrire, le repas étant inclus dans la prestation de l'ALSH intercommunal)

-le mercredi midi, le service ferme ses portes à 13h00

Observations éventuelles :

## TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Mon (mes) enfant(s) ne participera pas aux Temps d'Activités Périscolaires.

Mon (mes) enfant(s) participera aux Temps d'Activités Périscolaires  le mardi  le vendredi  les deux

Toute inscription est ferme et définitive. Il ne sera pas possible de changer ni de formule, ni de jours de présence en cours d'année. La désinscription est définitive.

Compléments d'informations tarifs, horaires et organisation : Voir l'annexe au formulaire

Observations éventuelles :

## ATTESTATION ET VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Je soussigné M.....,

- Déclare que les informations indiquées sur ce présent formulaire sont exactes,
- Confirme l'inscription aux services conformément aux souhaits indiqués,
- Atteste avoir pris connaissance des tarifs, règlements et modalités de facturation des services concernés,
- Déclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance « RESPONSABILITE CIVILE » ..... N° de contrat ....., garantissant mon (mes) enfant(s) pour les préjudices qu'il(s) pourrait(ent) occasionner ou les accidents qui pourraient lui (leur) advenir. Je décharge la Municipalité de CORSEUL, de toute responsabilité,

**Documents à fournir avec le formulaire :**

A CORSEUL le .....

**Avant le 15 Juin 2016**

Signature

- Fiche sanitaire datée et signée
- Chèque de 15 € à l'ordre du Centre des Finances Publiques de Plancoët (En cas d'inscription TAP)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB/IBAN) si vous optez pour le prélèvement automatique

## ANNEXES

### TARIFS 2016-2017 GARDERIE

Le décompte des heures de présence :

- 1- s'effectue au quart d'heure (et par enfant)
- 2- un tarif dégressif est appliqué
- 3- tout quart d'heure commencé est dû

#### Tarif au Quart d'heure de présence

| ANNEE 2015/2016       | Enfants de Corseul        | Enfants hors commune     |
|-----------------------|---------------------------|--------------------------|
| Taux n°1              | 0.53 € ( soit 2,12 € / h) | 0.56 € (soit 2.24 € / h) |
| Taux n°2              | 0.44 € (soit 1.76 € / h)  | 0.47 € (soit 1.88 € / h) |
| Taux n°3              | 0.39 € (soit 1.56 € h)    | 0.41 € (soit 1.64 € / h) |
| Taux n°4(après 18h30) | 5€15/heure                | 5€15/heure               |

### TARIFS 2016-2017 RESTAURANT SCOLAIRE

**Important** : à compter de la rentrée 2016 le paiement par acompte est abrogé. La facturation se fera au réel (les repas pris en septembre 2016 seront facturés au mois d'octobre 2016).

| REPAS             | COMMUNE | HORS COMMUNE |
|-------------------|---------|--------------|
| Tarif abonné      | 2,90 €  | 3,30 €       |
| Tarif occasionnel | 3,80 €  | 4,35 €       |

**Facturation** : facturation mensuelle en fonction du nombre de repas pris et des absences constatées et justifiées lors du mois précédent.

**Paiement** : par prélèvement mensuel **ou** via une facture envoyée directement au domicile des parents pour les non-prélevés, avec un échéancier fixé en début d'année scolaire et étalonné en fonction du nombre de jours d'école du mois précédent (en prenant en compte des absences justifiées).

**Toute absence injustifiée sera facturée** (justificatifs recevables : certificats médicaux, attestation d'un juge ou d'un praticien)

**Mercredi midi** : Le service ferme ses portes à 13h00. Tout retard sera facturé pour un montant forfaitaire de 5.00 €/15 min.

### TARIFS 2016-2017 TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Tarif d'abonnement au TAP de 15 € par enfant pour l'année scolaire 2016-2017. A compter du troisième enfant, les inscriptions sont gratuites.

## ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

| Horaires | lundi          | mardi          | mercredi                         | jeudi          | vendredi       |
|----------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|
| 8H00     | garderie       | garderie       | garderie                         | garderie       | garderie       |
| 9H00     |                |                |                                  |                |                |
| 10H00    | classe         | classe         | classe                           | classe         | classe         |
| 11H00    |                |                |                                  |                |                |
| 12H00    |                |                |                                  |                |                |
| 13H00    | temps méridien | temps méridien | temps méridien (fermeture 13h00) | temps méridien | temps méridien |
| 14H00    | classe         | classe         | ALSH                             | classe         | classe         |
| 15H00    |                | TAP            |                                  |                | TAP            |
| 16H00    |                |                |                                  |                |                |
| 17H00    | garderie       | garderie       |                                  | garderie       | garderie       |
| 18H00    |                |                |                                  |                |                |

## REGLEMENT DU SERVICE DE LA GARDERIE

- La garderie est un service municipal assurant la garde et la surveillance des enfants en dehors des heures de classe.
  - Les horaires sont les suivants :
 

|              |  |
|--------------|--|
| Matin :      | 7h30 à 9h00                                  |
| Après-Midi : | 16h30 à 18h30 (prévenir si au-delà de 18h30) |
  - Une facture par enfant vous sera adressée chaque mois. Le règlement devra être effectué auprès de la Perception de PLANCOET.
  - Se munir de son matériel pour l'étude : crayons, gommes, règle, cahier de devoirs, etc...
  - Les parents doivent impérativement accompagner leur enfant le matin. Ils doivent s'assurer que l'animateur est présent et que l'enfant soit bien enregistré auprès des animateurs.
  - Le soir, les parents ou les personnes autorisées à venir chercher l'enfant (mentionnées sur la fiche d'inscription) doivent s'assurer que le personnel a noté son départ.
- Rappel : L'entrée de la garderie se fait par la rue César Mulon et **non pas par l'école.**

**Coordonnées du service : 02.96.27.97.25 / [contact@corseul.fr](mailto:contact@corseul.fr)**

Les horaires :

Mardi et vendredi, de 15h à 16h30.

Conditions d'inscription :

Les TAP sont ouverts à tous les enfants fréquentant l'école et sont facultatifs.

L'abonnement aux TAP se fait exclusivement en mairie, au même titre que l'abonnement à la cantine. Il s'élève désormais à 15 euros par an ; cette somme est forfaitaire et applicable aux deux premiers enfants (gratuité pour le troisième).

L'abonnement engage la famille pour la durée de l'année scolaire, ce qui implique l'impossibilité de toute désinscription et réinscription.

Modalités de fonctionnement :

Les enfants, inscrits aux TAP, sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation de 15h à 16h30.

Les TAP, organisés dans le cadre d'un PEDT (projet éducatif territorial) doivent respecter les taux d'encadrement :

Les contraintes d'encadrement excluent toute inscription à la carte.

A 16h35, les enfants non-inscrits à la garderie seront pris en charge par l'équipe périscolaire. Ce service sera facturé à la famille.

L'équipe d'animation communiquera par liste de diffusion (E-mail) avec les familles pour toute information relative aux animations TAP.

En cas d'absence de votre enfant, vous devez avertir la mairie par écrit ou par mail **et** en cas d'imprévu par téléphone 02.96.27.90.17.

La commune se réserve le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, des enfants dont le comportement serait préjudiciable à autrui ou au bon déroulement des activités. Une fiche de réflexion remplie par l'enfant et l'animateur, devra être signée par les parents et remise à l'animateur concerné.

**Coordonnées du service : 02.96.27.90.17 / [contact@corseul.fr](mailto:contact@corseul.fr)**

## REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Article 1 – Dès la sortie de la classe, les enfants doivent se ranger 2 par 2 directement devant le portail et se rendre à la cantine sans courir, ni se bousculer, ni se doubler

Article 2 – Les enfants devront entrer dans la cantine sans courir et sans crier

Article 3 – Les enfants devront avoir une place fixe à la rentrée

Article 4 – Les enfants qui viendront occasionnellement se mettront aux places disponibles

Article 5 – Les jeux sont interdits à l'intérieur de la cantine.

Les jouets et objets dangereux sont interdits. Les personnels sont habilités à les déposer en mairie où les parents devront les récupérer.

Article 6 – Les enfants devront parler à voix modérée

Article 7 – Si les parents prévoient des serviettes de table, elles devront être marquées

Article 8 – Le gaspillage de la nourriture ne sera pas toléré (jeter la nourriture, ...)

Article 9 – Les enfants devront ranger leur chaise en partant

Article 10 – Les enfants devront sortir en ordre et le retour à l'école devra se faire dans les mêmes conditions qu'à l'article 1

Article 11 – Les enfants devront respecter tout le personnel quelle que soit sa fonction

Article 12 – Toute réclamation concernant la cantine sera à formuler uniquement à la Mairie et par écrit

Article 13 – Tout manquement à la discipline sera sanctionné par l'attribution de points de pénalités. Un barème a été établi en fonction de la gravité de l'acte :

- Dégradation de matériel : 2 points
- Gaspillage de la nourriture : 2 points
- Violence verbale ou physique : 3 points
- Non-respect du personnel : 4 points

Si récidive le nombre de points est doublé

Les sanctions sont les suivantes :

- 4 points : avertissement écrit
- 8 points : Convocation des parents et de l'enfant devant Mr le Maire
- 12 points : exclusion d'une semaine de 4 jours ou 5 jours

Ces sanctions sont valables sur l'ensemble de l'année scolaire

De simples changements de place pourront survenir en fonction des comportements de certains.

## PROJETS EDUCATIFS ET PEDAGOGIQUES DES SERVICES PERISCOLAIRES



Le contenu intégral des *projets pédagogiques et éducatifs* est disponible sur le site internet de la commune (<http://www.corseul.fr> – rubrique *enfance*).





**FICHE SANITAIRE POUR LES T.A.P/ GARDERIE/ TEMPS MERIDIEN**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

Cette fiche permet de recueillir les informations nécessaires concernant votre enfant en cas de problème.

**1-L'ENFANT**

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

**2-RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un **traitement médical** particulier ?  OUI  NON

A-t-il des allergies ? **ASTHME** ? Allergies **ALIMENTAIRES** ? Ou **MEDICAMENTEUSES** ? **Autres** ?

**Si oui, précisez l'allergie, la cause et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**RAPPEL** : Les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants aux enfants, sauf quand un P.A.I. (projet d'accueil individualisé) en a précisément déterminé les conditions et circonstances. Des P.A.I. peuvent être signés à la demande des familles, pour permettre à des enfants souffrant de troubles de santé ou d'allergies de fréquenter les TAP.

L'enfant a-t-il contracté les maladies suivantes ?

**RUBEOLE ?**

**COQUELUCHE ?**

**SCARLATINE ?**

**VARICELLE ?**

**ROUGEOLE ?**

**AUTRES ?**

**ANGINE ?**

**OREILLONS ?**

Votre enfant a-t-il des **difficultés de santé** ? (Maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation)

**Si oui, veuillez préciser les dates et les précautions à prendre :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'enfant a-t-il **les vaccins** suivants ? Si oui, veuillez nous renseigner la date.

**DIPHTERIE ?**

**TETANOS ?**

**POLIOMYELITE ?**

**DT POLIO ?**

**TETRACOQ ?**

**BCG ?**

**COQUELUCHE ?**

**HEPATITE B ?**

**RUBEOLE OREILLONS ROUGEOLE ?**

**AUTRES ?**

# RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

● **NOM et PRÉNOM du PÈRE :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Travail : \_\_\_\_\_

● **NOM et PRÉNOM de la MÈRE :** \_\_\_\_\_

Adresse (si différente du père) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

E- Mail : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Travail : \_\_\_\_\_

● **NOM et PRÉNOM du TUTEUR LÉGAL :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéros de téléphone :

Fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Travail : \_\_\_\_\_

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT : \_\_\_\_\_

Qui devons-nous contacter si le(s) responsable(s) de l'enfant est (sont) injoignable(s) ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Qui à part vous-même est autorisé à récupérer votre enfant ? (Nom, prénom, lien entre la personne et l'enfant, coordonnées)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes mesures médicales rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

DATE :

SIGNATURE :